



## AVIS

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Kehlen, par sa décision du 13 août 2021, numéro 10, **a approuvé le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier 'nouveau quartier' au lieu-dit 'iwwert der Kräizhuel' à Nospelt.** Le plan d'aménagement particulier modifié a été notifié en date du 23 août 2021 pour information à la Ministre de l'Intérieur.

Le dossier sur l'affaire est déposé au secrétariat communal à Kehlen pour consultation pendant la durée de quinze jours, c'est-à-dire jusqu'au mardi, 7 septembre 2021 inclus.

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif est ouvert dans un délai de trois mois à partir de la présente publication.

Kehlen, le 23 août 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins,	
L'échevin délégué,	Le Secrétaire,
Guy Scholtes	Mike Back